

FONDS DE DOTATION VILLAGE DU PERE SOULAS

2 452 Avenue du Père Soulas
34 090 MONTPELLIER

Fonds de dotation

Rapport du commissaire
aux comptes sur les
comptes annuels clos le
31 décembre 2025

BC2G Audit

S.A.R.L au Capital de 1 000 €
RCS NIMES 820 715 233 00038
TVA intracommunautaire : FR46 820715233
NAF: 6920 Z

Société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts-Comptables d'Occitanie
Société inscrite sur la liste nationale des Commissaires aux Comptes,
rattachée à la Compagnie Régionale de Montpellier – Nîmes

FONDS DE DOTATION VILLAGE DU PERE SOULAS

2 452 Avenue du Père Soulas
34 090 MONTPELLIER

Fonds de dotation

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Ce rapport contient 20 pages

Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels

Au Conseil d'Administration,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du « FONDS DE DOTATION VILLAGE DU PERE SOULAS » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01 janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**Observation**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans l'annexe des comptes annuels :

- la note « Règles et méthodes comptables » concernant la détermination des bases amortissables des actifs immobilisés,
- la note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe qui décrit les incidences de la première application du nouveau règlement de l'ANC 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers,
- la note « autres informations significatives » de l'annexe relative à l'impact de la correction d'erreur concernant le fonds de réserve.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité et dans les autres documents adressés aux administrateurs sur la situation financière et les comptes annuels.

Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Nîmes, le 14 Septembre 2026

Pour la société BC2G AUDIT
Gaëlle GILLET LUGAGNESigné par Gaelle Gillet
Le 14 sept. 2026doc_wW3w
tx_wwg6eGJZQy17**Commissaire aux comptes**

Bilan actif

Postes	Brut	Amort. & dépréc.	Net 31/12/2025	Net 31/12/2024
Frais d'établissement (I)				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions	9 566 046		9 566 046	9 566 046
Installations techniques, matériels et outillage industriels				
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (II)	9 566 046	0	9 566 046	9 566 046
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes sur commandes				
CRÉANCES				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	50 484		50 484	10 714
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	139 721		139 721	1 238
Charges constatées d'avance	1 366		1 366	1 224
Valeurs mobilières de placement				
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	156 672		156 672	128 376
TOTAL ACTIF CIRCULANT (III)	348 244	0	348 244	141 551
Frais d'émission des emprunts (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)	9 914 290	0	9 914 290	9 707 597

Bilan passif

Postes	31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droits de reprise	9 448 946	9 448 946
Fonds propres statutaires	15 000	9 433 946
Fonds propres complémentaires	9 433 946	15 000
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Écarts de réévaluation		
Réserves	69 907	
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projets de l'entité		
Autres réserves	69 907	
Report à nouveau		
Excédent ou déficit de l'exercice	154 580	69 907
SITUATION NETTE (SOUS-TOTAL)	9 673 433	9 518 853
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL FONDS PROPRES (I)	9 673 433	9 518 853
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
TOTAL FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS (II)	0	0
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	20 000	10 000
TOTAL PROVISIONS (III)	20 000	10 000
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	119 703	151 829
Emprunts et dettes financières diverses	28 525	
Instruments financiers à terme		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 301	26 915
Dettes issues de legs ou de donations		
Dettes fiscales et sociales	43 569	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance	22 759	
TOTAL DETTES (IV)	220 857	178 744
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Passif (V)		
TOTAL PASSIF (I + II + III + IV + V)	9 914 290	9 707 597

Compte de résultat

Postes	2025	2023 2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens		
Dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services	509 074	256 437
Dont parrainages		4 528
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénat		
Legs, donations et assurance-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	287 000	
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	796 074	256 437
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	490 494	124 400
Aides financières	15 000	
Impôts, taxes, et versements assimilés	92 238	49 110
Salaires		
Cotisations sociales		
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		
Dotations aux provisions		
Valeurs comptables des immobilisations incorp. et corp. cédées		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	28 934	
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	626 665	173 510
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	169 409	82 927
PRODUITS FINANCIERS		
De participations		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	523	
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produits des immobilisations financières cédées		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (III)	523	0
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	10 000	10 000
Intérêts et charges assimilées	5 351	4 258
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		

Postes	2025	2023 2024
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES (IV)	15 351	14 258
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	- 14 829	- 14 258
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	154 580	68 669
Produits exceptionnels (V)		1 238
Charges exceptionnelles (VI)		
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	0	1 238
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	796 596	257 675
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	642 016	187 768
EXCÉDENT OU DÉFICIT	154 580	69 907
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	0	0
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	0	0

Annexe



Préambule

Introduction

Introduction à l'annexe

L'exercice comptable clos le **31/12/2025** a une durée de **12** mois.

L'exercice précédent avait une durée de **22** mois recouvrant la période du **01/03/2023** à **31/12/2024**.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de **9 914 289,85 €**.

Le résultat net comptable est un **bénéfice de 154 580,06 €**.

Les notes et tableaux communiqués ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexes

Le 6 octobre 2022 le Conseil d'Administration de l'Association Mas des Moulins a décidé la création du Fonds de Dotation Village du Père Soulas.

En 1856, André Soulas, prêtre du diocèse de Montpellier, créait l'orphelinat de Notre Dame de Bon Secours dont il confiait la charge à la Congrégation des Sœurs de Notre Dame auxiliairice qu'il avait fondée en 1845 à Montpellier.

En 1975, la Congrégation des Sœurs de Notre Dame Auxiliairice, pour tenir compte du nouveau cadre législatif et réglementaire, transformait l'orphelinat en Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS) et en confiait la gestion à l'Association Mas des moulins créée à cet effet.

La Congrégation des Sœurs de Notre Dame Auxiliairice n'a jamais cessé de soutenir le développement des activités de l'Association. Elle a notamment contribué à la création d'un ensemble immobilier à vocation sociale, la ZAC « Mas des Moulins », support du projet pédagogique « Village du Père Soulas » intégrant les locaux mis à la disposition de l'Association mais également des ensembles de logements sociaux.

Depuis 2002, ce soutien est assuré par la Congrégation des Sœurs de l'Alliance, issue du rassemblement de sept congrégations, dont celle des Sœurs de Notre Dame Auxiliairice. Confrontée au vieillissement de ses membres et à la diminution de ses effectifs, la Congrégation des Sœurs de l'Alliance a décidé de se retirer des institutions initiées dans le passé tout en faisant en sorte que ces institutions puissent poursuivre leur mission.

C'est pour répondre à ce souhait de continuité et de pérennité de l'œuvre du Père Soulas envers les jeunes et leurs familles qu'est créé le Fonds de Dotation Village du Père Soulas.

Ce fonds de dotation a pour objet de recevoir et gérer, en les capitalisant, les biens et droits de toute nature qui lui sont apportés à titre gratuit et irrévocable, en vue de redistribuer à l'association Mas des Moulins les revenus de cette capitalisation afin de l'assister et la soutenir dans l'accomplissement de ses œuvres et missions d'intérêt général au profit des personnes les plus vulnérables, et en particulier pour l'accueil et l'accompagnement des enfants et des familles, ainsi que pour les projets à caractère exceptionnel identifiés par le conseil d'administration de l'association Mas des Moulins comme des projets dits « éligibles » en lien avec cet objet.

Les ressources actuelles consistent exclusivement à l'encaissement de loyer.

Règles et méthodes comptables

À compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2025, l'Association applique le règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers, homologué par arrêté du 26 décembre 2023, modifiant le Plan comptable général.

Ce règlement a notamment pour objet de moderniser la présentation et la structure des comptes annuels, en particulier :

- la modification de certaines rubriques du bilan et du compte de résultat,
- la suppression ou la création de certains postes,
- l'adaptation de la numérotation et de la présentation de certains comptes,
- l'évolution de certaines règles de présentation en annexe.

L'application de ce règlement constitue un changement de méthode comptable au sens de l'article 122-2 du Plan comptable général.

Les informations comparatives relatives à l'exercice précédent n'ont pas été retraitées, les modifications résultant principalement de changements de présentation.

L'application de cette nouvelle réglementation n'a pas eu d'incidence significative sur le résultat de l'exercice ni sur les capitaux propres, les modifications portant essentiellement sur la présentation des états financiers.

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Conformément à l'article 214-4 du Plan Comptable Général (règlement ANC n°2014-03), la base amortissable d'une immobilisation corporelle correspond à la valeur brute de l'actif, diminuée de sa valeur résiduelle, laquelle correspond à la valeur vénale estimée à la fin de l'utilisation prévue.

Concernant la détermination de cette valeur vénale il a été retenu les hypothèses suivantes pour les actifs immobilisés du fonds de dotation :

o Actifs faisant l'objet de baux à construction (Arieda, Alizés Tournesols, Rive Gauche, Campus, Houdon et Arieda Mecs) : les constructions étant en cours sur ces biens, la valeur vénale à la clôture de l'exercice est supérieure à la valeur d'entrée à l'actif du fonds.

o Actifs faisant l'objet d'un bail emphytéotique (les 4 saisons) : conformément au rapport rendu par l'expert immobilier selon la méthodologie spécifique retenue à ce type de bail pour le bien concerné la valeur vénale à la clôture de l'exercice est au moins égale à sa valeur d'entrée à l'actif du fonds.

o Parcelles annexes : il s'agit de parcelle de terrain, compte tenu de la localisation géographique des biens, la valeur vénale à la clôture de l'exercice est supérieure à la valeur d'entrée à l'actif du fonds.

o Actifs faisant l'objet de baux de droit commun (Bignone et Sariette) : l'évaluation actualisée rendue par l'expert évaluateur s'appuie sur deux méthodes :

■ méthode de comparaison : recherche de la valeur vénale de biens comparables

■ méthode de capitalisation : recherche du prix que serait prêt à acquitter un investisseur pour acheter le bien en fonction des potentialités financières qu'il présente

Il ressort de l'évaluation actualisée rendue par l'expert évaluateur une valeur vénale à 3 150 000€, supérieure à la valeur d'entrée à l'actif du fonds conformément à l'acte notarié fondateur qui est de 2 500 000€.

Il résulte de l'application de l'article 214-4 du PCG que les biens immobilisés du fonds de dotation n'ont pas fait l'objet d'un amortissement comptable en raison d'une valeur résiduelle au 31 décembre 2025 supérieure à la valeur d'apport.

Événements significatifs

Autres informations significatives

Conformément aux dispositions de l'article 214-10 du Plan Comptable Général, l'entité a comptabilisé sur l'exercice une provision pour grosses réparations destinée à couvrir des travaux significatifs d'entretien sur des immobilisations corporelles existantes, sans prolonger leur durée de vie au-delà de celle prévue initialement. Cette méthode est justifiée par la nature des actifs concernés et l'absence d'identification de composants dissociables ayant des durées d'utilité différentes.

La provision correspond à des travaux d'envergure prévisibles, nécessaires au maintien en état des actifs immobilisés, notamment des opérations de ravalement de façade et de réfection de toiture. Le montant estimé des travaux sur les actifs immobilisés Bignone et Sariette s'élève à 100 000 euros sur une période de dix ans, soit une charge annuelle de 10 000 euros, cette provision au 31/12/2025 s'élève à 20 000€.

Suivie à la donation reçue par le fonds de dotation en date du 25/04/2024 réalisée par la Congrégation des Soeurs de l'Alliance, il est révélé l'existence d'un fond de réserve non expressément nommé dans l'acte.

Ce fond de réserve concernant la Zac du Mas des Moulins a été reconstitué sur l'exercice conformément aux mouvements de la gestion locative remis par l'organisme gestionnaire FDI. Ces mouvements dégageant un excédent d'appel de fonds et contribution financière des usagers au 31/12/2025 pour un montant total de 100 879€, montant inscrit dans un compte 467.

Cette reconstitution du fond de réserve sur les années antérieures à 2025 a impacté le résultat de l'exercice à hauteur de 49 473€.

Postes du bilan et du compte de résultat

Informations relatives à l'actif

Mouvements des postes d'immobilisations

Rubriques	Brut à l'ouverture de l'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Brut à la clôture de l'exercice (D)
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Concessions, brevets & licences				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immo. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	9 566 046			9 566 046
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles				
Immo. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL	9 566 046			9 566 046

- (A) Solde des comptes au dernier jour de l'exercice précédent
(B) Valeurs inscrites au débit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
(C) Valeurs inscrites au crédit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
(D) Solde des comptes à la date de clôture de l'exercice

La valeur brute des immobilisations a été déterminée par référence à l'évaluation faite par un expert immobilier fixant la valeur de l'acte notarié de donation.

La valeur brute des immobilisations incorpore les frais d'acquisitions des immobilisations activées pour un montant de 132 100€.

Amortissements et dépréciations

Amortissements	Durée d'utilisation	Mode d'amortissement	Brut à l'ouverture de l'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Brut à la clôture de l'exercice (D)
Immobilisations incorporelles						
Frais de développement						
Concessions, brevets & licences						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immo. en cours, avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel et outillage						
Autres immobilisations corporelles						
Immo. en cours, avances et acomptes						
Immobilisations financières						
Participations						
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL						

Dépréciations	Brut à l'ouverture de l'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Brut à la clôture de l'exercice (D)
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Concessions, brevets & licences				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immo. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles				
Immo. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
Stocks et en-cours				
Matières premières				
En-cours de production (biens et services)				
Produits finis				
Marchandises				
Avances et acomptes				
Créances				
Créances clients et comptes rattachés				
Autres créances				
Charges constatées d'avance				
Capital souscrit - appelé non versé				
TOTAL				

(A) Solde des comptes au dernier jour de l'exercice précédent

(B) Valeurs inscrites au crédit des comptes d'immobilisations sur l'exercice

(C) Valeurs inscrites au débit des comptes d'immobilisations sur l'exercice

(D) Solde des comptes à la date de clôture de l'exercice

La valeur brute des immobilisations a été déterminée par référence à l'évaluation faite par un expert immobilier fixant la valeur de l'acte notarié de donation.

La valeur brute des immobilisations incorpore les frais d'acquisitions des immobilisations activées pour un montant de 132 100€.

État des échéances à la clôture de l'exercice

Rubriques	Montant Brut	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Créances rattachées à des participations				
Prêts				
Autres immo. financières				
Clients douteux				
Autres créances clients	50 484	50 484		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres org. sociaux				
Impôts sur les bénéfices				
TVA				
Autres impôts				
Divers				
Groupes et associés				
Débiteurs divers	139 721	139 721		
Charges constatées d'avance	1 366	1 366		
TOTAL	191 572	191 572		
Prêts accordés en cours d'exercice				
Rembours. obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés				

État des charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance	Montant	Commentaire
Charges constatées d'avance	1 366	
TOTAL	1 366	

Informations relatives au passif

Variation des fonds propres

Rubriques	Début d'exercice	Affectation du résultat	Augmentation	Réduction	Fin d'exercice
Situation nette					
Fonds propres sans droit de reprise	9 448 946				9 448 946
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves		69 907	69 907		69 907
Report à nouveau					
Excédent ou déficit de l'exercice					
TOTAL	9 448 946	69 907	69 907		9 518 853
Autres					
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL					
TOTAL GÉNÉRAL	9 448 946	69 907	69 907		9 518 853

Provisions

Nature de la provision	À l'ouverture de l'exercice	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non-utilisées	À la clôture de l'exercice
Provisions pour risques					
Provisions pour charges	10 000	10 000			20 000
TOTAL	10 000	10 000			20 000

Précisions sur les dettes

Rubriques	Montant Brut	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes aux étab. de crédit	119 703	33 402	86 300	
Emprunts et dettes financières divers	28 525	28 525		
Fournisseurs et comptes rattachés	6 301	6 301		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité Sociale et autres org. sociaux				
Impôts sur les bénéfices				
TVA				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	43 569	43 569		
Dettes sur immo. et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance	22 759	22 759		
TOTAL	220 857	134 557	86 300	
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice	32 127			
Emprunts et dettes contractés auprès des associés				

Informations relatives au compte de résultat

Ventilation du chiffre d'affaires

Rubriques	France	Étranger	Total
loyers encaissés	509 074		
TOTAL	509 074		

État des charges à payer et des produits à recevoir

Charges à payer	Montant	Commentaire
Fournisseurs - Factures non parvenues	4 283	
TOTAL	4 283	

Produits à recevoir	Montant	Commentaire
Banque - Intérêts courus à recevoir	19	
TOTAL	19	

Honoraires des commissaires aux comptes

Honoraires	Commissaire aux comptes 1	Commissaire aux comptes 2
Afférents à la certification des comptes	6 235	
Afférents aux services autres		
TOTAL	6 235	

Informations complémentaires

Tableau des dotations

	01/01/2025	Augmentation	Consommation	31/12/2025
dotation non consommable	9 433 946			9 433 946
apport sans droit de reprise	15 000			15 000
TOTAL	9 448 946			9 448 946

Tableau de ventilation des sources de financements

	31/12/2025
loyers fdi	383 943
Loyers baux emphytéotiques	4 329
Loyers mecs Bon Secours	19 692
Loyers baux à construction	6 735
Régularisation chges locatives	27 000
chges locataires Bignone	32 201
chges locataires Sarriette	35 173
provisions parties communes	116 097
projet pédagogique d'animation	28 933
appels de fonds fdde réserve	73 106
participation financièrefd de réserve	68 864
TOTAL	796 074